

PREFET DU VAL DE MARNE

Cabinet/Direction des sécurités
Bureau de la réglementation et de la sécurité routières
pref-vtc@val-de-marne.gouv.fr

**DEMANDE DE DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE
VEHICULE MOTORISE A DEUX OU TROIS ROUES (VMDTR)**

- 1^{ère} demande (1)
 Renouvellement de la carte professionnelle VMDTR n° _____ délivrée par la préfecture du Val-de-Marne, le (1)
 Changement de département de domicile (1)
 Duplicata suite à perte ou vol (1)

ETAT-CIVIL

Nom (nom de naissance) : _____

Nom d'usage : _____

Prénom (s) _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse complète : _____

Téléphone domicile : _____ téléphone portable : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Profession actuelle exercée : _____

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche, ainsi que l'authenticité des documents joints.

A _____, le

Signature

A lire attentivement

Article 441-6 du code pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 du code pénal

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; (...) 3° : de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

**DES VALIDATION DE VOTRE DOSSIER PAR LA PREFECTURE, L'IMPRIMERIE NATIONALE VOUS ADRESSERA UN MAIL
POUR LE PAIEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE**

(1) porter une croix dans la case concernée.